

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DAC 1531** Subvention (8.000 euros) à l'association En Corps (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités T et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association En Corps (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association En Corps, 32 rue Merlin c/o Janie Philipps 75011 Paris, pour la 3e édition du festival Zone d'Occupation Artistique, présenté à Micadanses, Association pour le développement de la danse à Paris (4e) en octobre 2014. 93441 ; 2014\_06033 .

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.